

ORIENTATION ET FORMATION AU CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

Santé et sécurité au travail - Attentes

Observations d'ordre général sur l'intégration de la santé et de la sécurité au programme

En plus de prendre toutes les mesures possibles et raisonnables afin d'assurer la sécurité physique de tous les élèves, le personnel enseignant chargé du programme Orientation et formation au cheminement de carrière doit également tenir compte de leur bien-être. Ils ont besoin de réconfort et d'aide afin d'effectuer des transitions. De plus, ils doivent comprendre leur droit à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité, tel qu'il est indiqué dans la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ils doivent être en mesure d'évoluer dans un climat exempt d'abus et de harcèlement et être mis au courant de l'incidence des questions connexes sur l'établissement des limites nécessaires à leur propre sécurité. Ils devraient être informés des ressources scolaires et communautaires, des politiques scolaires, ainsi que de la marche à suivre pour signaler toute forme d'abus et de harcèlement.

Note pour le personnel enseignant

On recommande fortement l'utilisation des messages et renseignements figurant au module Considérations sociales dans les cours Exploration des choix de carrière destinés aux élèves de 10^e année, afin de préparer leur entrée dans la population active.

	ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	<i>TRAVAILLEUR AVISÉ, TRAVAILLEUR EN SANTÉ!</i>	
		MODULE	SECTION ET PAGE
10^e année			
Exploration des choix de carrière, 10^e année, cours ouvert (GLC2O)			
	Exploration de ses possibilités <i>Déterminer des tendances et des possibilités (contenus d'apprentissage) :</i> Démontrer une compréhension de la façon de maintenir la sécurité en milieu de travail et connaître les droits et les responsabilités des employés et des employeurs.	Questions sociales	Deuxième section : p. 11 à 26